

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

Subvention Aux

Balades

Créatives –

Année 2019.

Décision

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGGA, M. MEYRE, M. DANDY,
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT,
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD,
M. LE BARS, M. LEY, M. BUTEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'association Aux Balades Créatives a pour but la création et l'organisation d'évènements en extérieur ou dans des salles.

L'association propose :

- Marchés nocturnes,
- Ateliers créatifs,
- Animations diverses.

En 2018, l'association a organisé 2 marchés nocturnes sur l'Esplanade des Libertés ainsi que 3 ateliers créatifs à thème (carnaval, Noël, halloween).

Pour 2019, l'association prévoit 3 marchés nocturnes au Parc du Castel ainsi que 3 ateliers créatifs à thème.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer Aux Balades Créatives une subvention de 1 000 € pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu la demande de l'association Aux Balades Créatives ;
Vu le bilan financier de l'association pour 2018 et son budget prévisionnel 2019 ;
Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 15 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 1 000 € de subvention à l'association Aux Balades Créatives pour 2019.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2019.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019



Le Maire,

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :